



Les conseils de prévention des sapeurs-pompiers

Comment limiter les risques d'incendie chez soi ?

Les bonnes habitudes

- Ne laissez pas d'appareils électriques en veille.
- Ne fumez pas au lit ou dans votre canapé, surtout si vous vous sentez fatigué.
- Stockez les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants.
- Ne laissez pas des aliments sur le feu sans surveillance.
- Éloignez les produits inflammables des sources de chaleur (radiateurs, halogènes, plaque de cuisson).
- Ne surchargez pas les prises électriques (évités les triplètes électriques).



Les précautions à prendre

- Faites vérifier vos installations électriques, de chauffage et de gaz par des professionnels.
- Faites monter votre cheminée ou poêle ainsi que le conduit de fumée par une entreprise dont c'est le métier.
- Faites ramoner votre conduit de cheminée ou poêle une fois par an par un spécialiste.



LES CHIFFRES EN FRANCE

- **250 000 feux** dans les habitations déclarées chaque année aux assurances soit un feu toutes les 2 minutes.
- La multiplication des appareils électriques a provoqué le **doublement des feux ces 20 dernières années**.
- **800 décès et 10 000 blessés ou intoxiqués** sont recensés chaque année dont 3 000 avec invalidité lourde.
- **L'incendie est la 2^e cause d'accident domestique** chez les enfants de moins de 5 ans.
- **70 % des feux ont lieu le jour, mais 70 % des incendies mortels ont lieu la nuit.**
- **2/3 des victimes meurent la nuit**, intoxiquées dans leur sommeil par les fumées.

Pour votre tranquillité, installez un détecteur de fumée

Choix du détecteur



Son prix varie de 15 à 30 € selon les fabricants. Votre appareil doit être cependant conforme à la norme **NF-EN 14-604** (cette indication doit figurer sur son emballage). C'est l'occupant du logement qui est responsable de son installation.

Obligation

Un détecteur par logement placé dans le couloir ou en haut de l'escalier.



Optimisation

Un détecteur par niveau (rez-de-chaussée et étage) si le logement en comporte plusieurs.

LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE DÉTECTEUR

Un détecteur de fumées est un boîtier dans lequel un rayon de lumière est projeté sur une cible. Lorsque la fumée traverse le rayon lumineux, la cellule



déclenche un signal sonore de 85 décibels, soit l'équivalent d'un coup de sifflet.

Ne pas confondre les deux types de signaux sonores :



Signal sonore continu de 85 décibels pour une fumée



Bip intermittent faible pour la pile déchargée

Conduite à tenir

Votre détecteur sonne et vous constatez un dégagement de fumée?

Appliquez les consignes suivantes :


- J'essaie d'éteindre le début d'incendie sans prendre de risque.
- Si je ne parviens pas à éteindre le feu, j'évacue le logement avec ma famille, en refermant toutes les portes derrière moi.
- J'appelle les pompiers en composant le **18** ou le **112**.
- Je donne mon adresse complète et je ne raccroche que si on me le demande.

Le détecteur de mon voisin sonne en son absence?

- Je vais constater ce qui se passe (odeur de brûlé, bruit inhabituel) avant d'appeler les pompiers.
- S'il s'agit du signal de pile faible et intermittent, je n'appelle pas les pompiers.

Voici les gestes qui vous sauveront en cas d'incendie

Si l'incendie est chez vous

- La fumée est très dangereuse, il ne faut pas la respirer. Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter une intoxication.
- Fermez la porte de la pièce en feu puis la porte d'entrée. 
- Ne revenez jamais sur vos pas.
- Appelez les pompiers (18 ou 112).

Si l'incendie est au-dessous de votre palier ou au même niveau

- Restez chez vous. Ne sortez pas dans les parties communes enfumées.
- Fermez la porte palière et calfeutrez-la à l'aide de tissus humides.
- Enfermez-vous dans une pièce avec fenêtre et appelez les pompiers (18 ou 112).

- Manifestez-vous à la fenêtre.
- Baissez-vous s'il y a de la fumée (l'air frais est au sol) et placez un mouchoir humide sur votre nez.

Si l'incendie est au-dessus de chez vous

- Sortez par l'issue la plus proche.



Dans tous les cas, conservez toujours votre téléphone portable sur vous et ne cherchez jamais à évacuer en empruntant des couloirs ou escaliers enfumés. Les fumées tuent !

**Service départemental
d'incendie et de secours
d'Ille-et-Vilaine**

BP 80127

2, rue du Moulin-de-Joué
35701 RENNES CEDEX 7
02 99 87 65 43


**SAPEURS
POMPIERS**
Ille & Vilaine


Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

Plus d'informations sur www.sdis35.fr